

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS189

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« mentionné au I de l'article L. 6315-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel